

Taxe d'apprentissage 2023 – Promesse d'affectation

1 – Affectez sur SOLTéA à partir du 25/05/2023

(www.soltea.gouv.fr)

IUT1 = UAI 0381516S

2 – Informez-nous en complétant les données ci-dessous

et renvoyez-nous ce formulaire à iut1.financier@univ-grenoble-alpes.fr

ENTREPRISE

Nom de l'entreprise (Raison Sociale) :

N° Siret :

Adresse :

Code postal : Ville :

Nom du décideur de l'affectation de la taxe d'apprentissage :

Tél :

Mél :

AFFECTATION - sur SOLTéA, nous affecterons à :

Département de formation	Montant
<input type="checkbox"/> Chimie	
<input type="checkbox"/> Génie Civil et Construction Durable	
<input type="checkbox"/> Métiers de la Transition et de l'Efficacité Energétique (ex Génie Thermique et Climatique)	
<input type="checkbox"/> Réseaux et Télécommunications	
<input type="checkbox"/> Génie Electronique et Informatique Industrielle	
<input type="checkbox"/> Génie mécanique et Productique	
<input type="checkbox"/> Mesures Physiques	
<input type="checkbox"/> Métiers du Multimédia et de l'Internet	
<input type="checkbox"/> IUT1 sans distinction	

Commentaire :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Université Grenoble Alpes pour la collecte de la taxe d'apprentissage.

Elles sont conservées pendant 2 ans et sont destinées à l'IUT1 et ses départements de formation.

Conformément à la loi « informatique et libertés » et au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et du droit à la portabilité des données vous concernant, vous pouvez exercer ce droit, en contactant :

iut1.financier@univ-grenoble-alpes.fr

Vous disposez, également, du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si vous estimez que vos données ont été mal traitées.